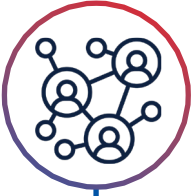




PLAN DE PRÉVENTION & DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES 2024/2028

La lutte et la prévention contre toutes formes de violences est une affaire de toutes et tous. L'action de la FSGT dans ce domaine vise à porter une action globale, d'un canal de signalement à la sensibilisation et l'implication de l'ensemble de ses dirigeants et licenciés. Le plan de prévention animé par une équipe dédiée en charge de sa déclinaison se déroule en 6 axes et doit être opérationnel à 100 % à horizon 2028.



1. MISE EN PLACE D'UNE CELLULE INTERNE DÉDIÉE À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

Objectif : Piloter le plan de prévention et de lutte contre toutes formes de violences dans le sport et s'inscrire de manière globale dans la stratégie de lutte et de prévention du Ministère chargé des Sports

Composition de la cellule :

- Un cadre technique référent du Ministère chargé des Sports
- Deux bénévoles
- Un-e salarié-e du service juridique (référents **SI** honorabilité)
- Deux membres de la direction fédérale collégiale dont un issu d'un comité départemental ou régional
- Un-e salarié-e du service communication
- Un-e salarié-e du domaine politique de formation
- Un-e salarié-e du pôle d'activité et culture sportive et internationale (PACSI)
- Responsable « Inclusion »



2. MISE EN PLACE DU CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ (en liaison avec le service juridique et informatique de la FSGT)

Objectif : Systématiser le contrôle d'honorabilité pour les publics licenciés suivants : éducateurs, dirigeants, exploitant EAPS

Loi 8 mars 2024

- Nomination du référent **SI** honorabilité
- Actualisation du règlement disciplinaire fédéral
- Annualiser le contrôle de l'honorabilité de tout bénévole participant à une activité d'encadrement (juge, arbitre, éducateur, entraîneur, ect.)



3. MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE D'OUVERTURE & DE SUIVI D'ENQUÊTE EN CAS DE SIGNALEMENT

Objectif : Connaître, identifier et articuler les procédures

- Les procédures fédérales
- Les procédures administratives
- Les procédures judiciaires



4. MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA-CIBLE DE SIGNALEMENT & D'ACCOMPAGNEMENT

Objectif : Assurer la meilleure prise en charge de la victime et/ou du témoin

- Réaliser un schéma cible permettant d'assurer une meilleure remontée et un suivi des alertes et signalements de maltraitance dans l'ensemble des lieux d'accueil du pratiquant, tant collectif qu'individuel par un canal unique : signal-sports@sports.gouv.fr
- Signer une convention avec une/des associations ayant les compétences de traiter les différentes étapes du processus d'accompagnement



5. SENSIBILISER ET MOBILISER L'ÉCOSYSTEME FSGT

(en liaison avec le pôle communication, le PACS & le PVAF)

Objectif : Briser les tabous, parler, libérer la parole

- Création d'une page web dédiée sur le site de la FSGT accessible directement de la page principale du site FSGT : <https://www.fsgt.org/signalement>
- Création et transmission de documents dédiés à l'affichage dans les clubs FSGT et diffusions numériques sur les supports FSGT (réseaux sociaux, site internet, *Sport et plein air*, newsletter, revue de presse 2.0)
- Mise en place d'interventions de sensibilisation et de prévention par la FSGT auprès du réseau fédéral et lors d'événements sportifs organisés par les structures territoriales FSGT



6. OUTILLER ET SOUTENIR LES BÉNÉVOLES & LES STRUCTURES TERRITORIALES

(en liaison avec le domaine politique de formation)

Objectif : Renforcer les formations et sensibilisations au repérage et signalement des situations de violences

- Intégrer cette thématique au plan sportif fédéral en lien avec le projet de développement
- Former un référent dans chaque comité départemental, pour les doter de repères structurants et directement utilisables dans leurs interventions auprès des clubs
- Créer des supports e-learning pour sensibiliser tous les professionnels et bénévoles intervenant auprès d'enfant au repérage et à l'alerte des situations de violences
- Réaliser des kits de formation adaptables pour les professionnels (CQP, BAFA)
- Former des tuteurs dans les clubs pour adopter des réflexes protecteurs en cas de révélation de maltraitance et de violences sexuelles
- Formation de formateurs